

CAHIER DES CHARGES POUR LA SELECTION D'UN CABINET EN VUE **DE L'ÉVALUATION DE L'AUDIT INTERNE** **DE LA BANQUE UBA CONGO**

1. Objectifs

- Évaluer l'efficacité et l'efficience du système d'audit interne de la banque.
- Identifier les faiblesses et les risques associés au système d'audit interne de la banque.
- Fournir des recommandations pour améliorer le système d'audit interne de la banque.
- S'assurer que le cabinet sélectionné dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour mener à bien cette évaluation.

2. Portée

- L'évaluation doit porter sur l'ensemble du système d'audit interne de la banque, y compris les politiques, les procédures et les pratiques.
- Le cabinet doit examiner la conformité du système d'audit interne de la banque avec les normes internationales d'audit interne.
- Le cabinet doit évaluer la capacité du système d'audit interne de la banque à identifier les risques et les faiblesses dans les processus et les contrôles internes de la banque.
- Le cabinet doit identifier les domaines où l'efficacité du système d'audit interne de la banque peut être améliorée.

3. Méthodologie

- Le cabinet doit utiliser une méthodologie d'évaluation rigoureuse et bien documentée.
- Le cabinet doit utiliser des outils et des techniques d'audit appropriés pour évaluer le système d'audit interne de la banque.
- Le cabinet doit mener des entretiens avec le personnel clé de la banque pour comprendre les processus et les contrôles internes de la banque.

4. Livrables

- Le cabinet doit fournir un rapport écrit détaillant les résultats de l'évaluation et les recommandations pour améliorer le système d'audit interne de la banque.
- Le rapport doit inclure une analyse des risques associés au système d'audit interne de la banque et des recommandations pour y remédier.
- Le rapport doit être clair, concis et facilement compréhensible pour les parties prenantes de la banque.

5. Critères de sélection

- Le cabinet doit avoir une expérience significative dans l'évaluation des systèmes d'audit interne des banques.
- Le cabinet doit avoir une bonne connaissance des normes internationales d'audit interne.
- Le cabinet doit avoir des références solides de travaux similaires réalisés pour d'autres institutions financières.
- Le cabinet doit avoir des professionnels qualifiés et expérimentés dans le domaine de l'audit interne.

6. Délai

- Le cabinet doit être en mesure de fournir le rapport final dans un délai de six semaines à compter de la date de signature du contrat.
- Le cabinet doit respecter les délais convenus pour les livrables intermédiaires, tels que les rapports d'étape et les présentations.

7. Modalités de l'appel d'offres

Les cabinets intéressés devront soumettre une offre écrite décrivant leur approche méthodologique et leurs références, ainsi que leur tarification. Les offres seront examinées par un comité de sélection composé de représentants de la Banque. Les critères de sélection mentionnés ci-dessus seront utilisés pour évaluer les offres et sélectionner le cabinet retenu. La durée de la mission sera définie dans l'offre, en fonction des modalités proposées par les cabinets.

8. Confidentialité

Les cabinets candidats devront respecter la confidentialité des informations fournies par la Banque dans le cadre de cet appel d'offres. Les informations communiquées ne devront pas être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de la Banque.

Les sociétés soumissionnaires sont priées de nous faire parvenir leurs dossiers sous pli fermé avec la mention « **Confidentiel : Appel d'Offre Evaluation Audit Interne** », au plus tard le 31 mai 2023 aux adresses suivantes :

- Agence City Center au 37 avenue William Guynet, Centre-Ville Brazzaville (Direction du Contrôle Interne)
- Agence CDG au 142 avenue Charles de Gaulles, Centre-Ville Pointe-Noire (Direction Moyens Généraux)